Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260415-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-04-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 ***Convocations le 2/4/2026***
Votants : 15

Objet : Droit de préemption urbain / Propriété KERAVAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé dans le périmètre du droit de préemption urbain, 10 La Ville Claire (section ZH n°209 / 1677 m²), appartenant à Monsieur KERAVAL Joachim et Madame LE COARER Marine,

et demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préemption sur cette vente.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le Secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER